

Ordre du jour du Comité de Pilotage du 17 janvier 2010

- Les **objectifs de desserte** aux horizons 2023 et 2040 et les **aménagement**s correspondants du réseau existant
- Le projet de **charte de concertation**
- L'avancement des réflexions de la **mission financement**

Chapitre 1

La LGV PACA, clé de voûte du système ferroviaire de demain

3 Comité de Pilotage LGV PACA du 17 janvier 2011

I-LGVPACA.EPEUP1-PRG-CPI.C01-DIP-MIS-00001



LGV
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

Les objectifs principaux du projet

OUVRIR la région Provence-Alpes-Côte d'Azur aux autres régions françaises en la reliant au réseau ferré à grande vitesse

FACILITER les déplacements à l'intérieur de la région en proposant une alternative à la route et en complétant la seule voie ferrée existante du littoral

CONSTITUER un maillon de l'arc méditerranéen
Barcelone – Marseille – Gênes

La solution étudiée



5 Comité de Pilotage LGV PACA du 17 janvier 2011

I-LGV-PACA.EPEUP1-PRG-CPI.C01-DIP-MIS-00001



LGV
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

L'ambition : un réseau maillé

- Accès généralisé aux services à grande vitesse nationaux et régionaux
- Libération de capacité sur la ligne existante :
 - ⇒ *Augmentation des services TER*
 - ⇒ *Disponibilité de sillons pour le fret*
- Fiabilisation du système ferroviaire régional
- Plus grande souplesse d'exploitation du réseau

Chapitre 2

La construction de l'arc méditerranéen ferroviaire

7 Comité de Pilotage LGV PACA du 17 janvier 2011

I-LGVPACA.EPEUP1-PRG-CPI.C01-DIP-MIS-00001



LGV
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

Chapitre 3

Les objectifs de desserte 2023 et 2040

9 Comité de Pilotage LGV PACA du 17 janvier 2011

I-LGVPACA.EPEUP1-PRG-CPI.C01-DIP-MIS-00001



LGV
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

4 familles de services – 2 horizons d'études

- Les **SERVICES A GRANDE VITESSE** (radiaux, province – province, internationaux)
- Les **SERVICES RAPIDES REGIONAUX** (utilisation combinée de la ligne nouvelle et des autres lignes)
- Les **SERVICES RÉGIONAUX DE LA VIE QUOTIDIENNE** (TER)
- Les **SERVICES** de transport de **MARCHANDISES**

2 HORIZONS D'ÉTUDES

▶ 2023 ▶ 2040

Les services à grande vitesse

	2012	2023	2040
PARIS – NICE DIRECT	--	--	1 TRAIN par heure vers l'Italie
PARIS – MARSEILLE – NICE	1 TRAIN par heure sur ligne classique avec arrêt à Toulon	2 TRAINS par heure dont 1 vers l'Italie et 1 qui dessert Toulon	2 TRAINS par heure dont 1 dessert Toulon et 1 cabotage Côte d'Azur
PARIS – AVIGNON – AIX – MARSEILLE	1 TRAIN toutes les 2 heures	1 TRAIN par heure	1 TRAIN par heure
AUTRES SECTEURS PAR LYON	1 TRAIN par heure sur ligne classique	2 TRAINS par heure + 1 terminus Marseille	2 TRAINS par heure + 1 terminus Marseille
AUTRES SECTEURS PAR MONTPELLIER	1 TRAIN toutes les 2 heures sur ligne classique	1 TRAIN par heure vers l'Italie + 1 toutes les 2 heures terminus Marseille	3 TRAINS dont 2 vers l'Italie 1 caboteur Arles – Aéroport MP

Les services rapides régionaux

	2012	2023	2040
MARSEILLE - NICE	2 TRAINS par heure sur ligne classique	4 TRAINS par heure dont 1 direct toutes les 2 heures	6 TRAINS par heure dont 1 direct
MARSEILLE - TOULON	2 TRAINS par heure sur ligne classique	4 TRAINS par heure	5 TRAINS par heure
LYON - TOULON	2 TRAINS par heure sur ligne classique	2 TRAINS par heure	2 TRAINS par heure
MONTPELLIER - NICE	1 TRAIN par heure sur ligne classique	1 TRAIN par heure	3 TRAINS par heure dont 2 à grande vitesse + 1 caboteur Arles - Aéroport MP
MARSEILLE - GÈNES	--	1 TRAIN par heure	2 TRAINS par heure

Les SRGV peuvent être assurés par des TAGV ou par un matériel spécifique de mêmes performances

Les services régionaux de la vie quotidienne

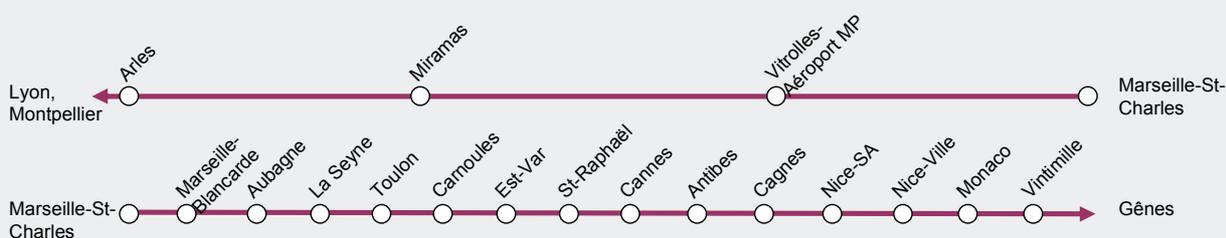
La desserte régionale définie par le Conseil Régional :

2 trains par heure
en pointe pour les
secteurs les moins
densément peuplés

4 trains par heure
en pointe pour les gares
ou haltes sur les **axes**
majeurs périphériques
des grandes agglos

8 trains par heure
en pointe pour les
gares périurbaines
les plus importantes

Les services InterCités sur ligne classique



▶ Avec LGV : 1 train par heure sur un sillon spécifique

▶ Sans LGV : 1 train par heure en remplacement d'un TGV

Aix-en-Provence

	2012	2023	2040
MARSEILLE - AIX	3 TER par heure dont 1 semi-direct	6 TER par heure dont 3 semi-directs	8 TER par heure dont 4 semi-directs
AIX VILLE - AEROPORT DIRECT	--	2 TER par heure via les Milles	2 TER par heure par les Milles
AIX VILLE - AIX TGV - AEROPORT	--	--	2 TER par heure par les Milles
AIX VILLE - LES MILLES	--	4 TER par heure dont 2 de Marseille	4 TER par heure dont 2 de Marseille

Marseille

	2012	2023	2040
MARSEILLE – AUBAGNE	4 TER par heure dont 2 omnibus	8 TER par heure dont 3 omnibus. 2 rapides traversant et 1 vers périurbain nord par Chartreux	10 TER par heure dont 4 omnibus. 2 rapides traversants et 2 vers périurbain nord par Chartreux
MARSEILLE - SAINT ANTOINE	4 TER par heure dont 3 omnibus	6 TER par heure dont 3 omnibus, dont 1 relié à La Barasse et Aubagne par Chartreux	8 TER par heure dont 4 omnibus, dont 2 reliés à La Barasse et Aubagne par Chartreux
MARSEILLE - VITROLLES – AEROPORT	5 TER par heure dont 1 par Arenc	6 TER par heure dont 2 par Arenc et 2 rapides traversants depuis Toulon	8 TER par heure dont 2 par Arenc et 2 rapides traversants depuis Toulon
MARSEILLE - MARTIGUES	2 TER par heure	3 TER par heure dont 1 direct Saint-Charles - l'Estaque	4 TER par heure dont 2 directs Saint-Charles - l'Estaque

Var

	2012	2023	2040
MARSEILLE - TOULON	2 TER par heure	4 TER par heure dont 2 rapides traversant Marseille	6 TER par heure dont 2 rapides traversant Marseille
LA SEYNE - LA PAULINE	2 TER par heure avec changement à Toulon	6 TER par heure diamétralisés à Toulon	8 TER par heure diamétralisés à Toulon
TOULON - HYERES	1 TER par heure	4 TER par heure dont 1 origine Aix traversant Marseille et 1 origine Marseille	4 TER par heure dont 2 origine Aix traversant Marseille et prolongés à Hyères - Aéroport
TOULON - DRACENIE	1 TER par heure	2 TER par heure + 2 jusqu'à Carnoules	3 TER par heure + 2 jusqu'à Carnoules

Alpes-Maritimes

	2012	2023	2040
GRASSE - MENTON	1 TER par heure	2 TER par heure	2 TER par heure dont 2 diamétralisés vers Drap - Cantaron
ST RAPHAËL - NICE	1 TER par heure	4 TER par heure	4 TER par heure
CANNES - MONACO	2 TER par heure	4 TER par heure	6 TER par heure + 2 avec correspondance à Nice
NICE - SAN REMO	--	5 TER par heure	5 TER par heure

Réseau Conventionnel à l'horizon 2040

 Les aménagements envisagés sur le réseau conventionnel à l'horizon 2040 ont été envisagés lors des travaux du secrétariat permanent et représentent un montant estimé à **5 Md€** (CE 01-2008)

 A ce stade du projet, ces aménagements prévisionnels ne représentent pas un engagement de réalisation mais permettent seulement d'avoir une vision large des enjeux d'aménagements du réseau conventionnel liés à la performance et aux objectifs du système ferroviaire à l'horizon 2040

 Ces aménagements couvrent l'ensemble des variantes fonctionnelles et d'emplacement des gares nouvelles et existantes du système ferroviaire envisagé en 2040

Réseau Conventiennel à l'horizon 2040

Principaux aménagements capacitaires envisagés sur le réseau conventionnel à l'horizon 2040 dans les Bouches-du-Rhône

Aix - Marseille :

- doublement de la ligne,
- aménagement gare de Gardanne,
- voie à quai supplémentaire en gare d'Aix en Provence.

Marseille - Martigues - Miramas :

- voie à quai supplémentaire à Miramas,
- aménagement de la gare de l'Estaque,
- évitement d'Arenc.

Marseille Miramas via PLM :

- 2 voies supplémentaires sur la PLM entre les Tuileries et la tête de tunnel Nord (3 km environ).

Marseille - Aubagne :

- 4^{ème} voie entre raccordement de la LGV de St Marcel à La Penne sur Huveaune (6 km environ).

Réseau Conventionnel à l'horizon 2040

Principaux aménagements capacitaires envisagés sur le réseau conventionnel à l'horizon 2040 dans le Var

St Cyr - Toulon : (en fonction de l'emplacement de la Gare)

- 3^{ème} voie entre Ollioules et le raccordement de la LGV,
- voie à quai supplémentaire à la Seyne,
- 2 voies supplémentaires (mise à 4 voies) entre le raccordements de la LGV en amont de La Seyne et la gare de Toulon,

Gare de Toulon :

- potentiellement 8 à 9 voies à quais.

Toulon - Les Arcs :

- 2 voies supplémentaires entre la gare de Toulon et La Pauline (mise à 4 voies),
- mise à 5 voies entre La Garde et le raccordement de la LGV,
- aménagement des gares de Carnoules et des Arcs.

La Pauline - Hyères :

- saut de mouton à La Pauline,
- double voie sur 2 km environ en amont de Hyères,
- voie d'évitement à la Crau.

Réseau Conventionnel à l'horizon 2040

Principaux aménagements capacitaires envisagés sur le réseau conventionnel à l'horizon 2040 dans les Alpes-Maritimes

Les Arcs - Nice :

- aménagement des gares de Cannes et d'Antibes à 4 voies à quai,
- zone de 4 voies entre Mandelieu et Cannes,
- gare de Nice Saint Augustin à 6 voies à quais

Cannes-Grasse :

- Voie d'évitement en gares et saut de mouton à La Bocca.

Nice Thiers

- 9 voies à quai

Nice-Vintimille :

- sas fret à La Roya,
- aménagement gare de Vintimille.

LGV PACA

23 Comité de Pilotage LGV PACA du 17 janvier 2011

I-LGVPACA.EPEUP1-PRG-CPI.C01-DIP-MIS-00001



LGV
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

Chapitre 4

La charte de concertation et d'information du public

24 Comité de Pilotage LGV PACA du 17 janvier 2011

I-LGVPACA.EPEUP1-PRG-CPI.C01-DIP-MIS-00001



LGV
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

Le calendrier d'élaboration de la charte

1 Comité de rédaction

- Première réunion : mercredi 20 octobre 2010, Nice
- Deuxième réunion : mardi 9 novembre 2010, Toulon
- Troisième réunion : jeudi 18 novembre 2010, Marseille

2 Réunion plénière des acteurs 30/11/10

- Présentation des travaux du comité de rédaction aux acteurs
- Enregistrement des remarques et propositions

3 Comité de rédaction 14/12/10

- Analyse et prise en compte des éléments apportés le 30 novembre
- Finalisation du dispositif pour le comité de pilotage
- Diffusion POUR INFORMATION de la production du comité de rédaction aux membres du comité de pilotage

4 Présentation du projet de charte et du dispositif de concertation au comité de pilotage

25 Comité de Pilotage LGV PACA du 17 janvier 2011

I-LGVPACA.EPEUP1-PRG-CPI.C01-DIP-MIS-00001



LGV
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

Bilan de la démarche de rédaction de la charte

- ▶ **Des travaux productifs**
- ▶ **Un climat de travail jugé positif par tous les participants**
- ▶ **Un principe bien compris par tous :**
le comité de rédaction ne décide en rien du dispositif de concertation, mais propose seulement une rédaction de la charte au comité de pilotage, seul habilité à décider des modalités de la conduite du projet.

LGV PACA

27 Comité de Pilotage LGV PACA du 17 janvier 2011

I-LGVPACA.EPEUP1-PRG-CPI.C01-DIP-MIS-00001



LGV
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

Chapitre 5

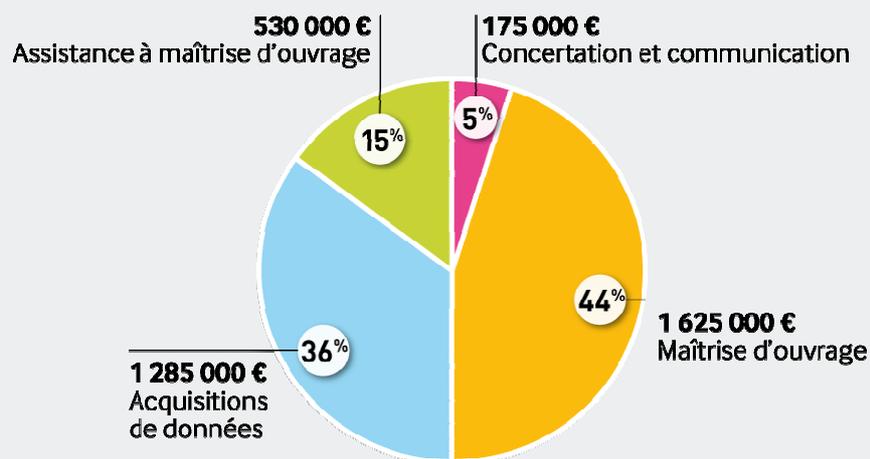
Le financement des études préalables à l'enquête d'utilité publique

Convention de financement des études

Partenaires	Montant (euros)	Phase 1
Etat	19 111 000	8 889 000
RFF	19 111 000	8 889 000
Région Provence - Alpes - Côte d'Azur	4 778 000	2 222 250
Département des Alpes-Maritimes	4 778 000	2 222 250
Département du Var	4 778 000	2 222 250
Département des Bouches-du-Rhône	4 778 000	2 222 250
Communauté d'agglomération du Pays d'Aix	4 778 000	2 222 250
Communauté urbaine Marseille Provence Métropole	4 778 000	2 222 250
Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée	4 778 000	2 222 250
Communauté urbaine Nice Côte d'Azur	4 778 000	2 222 250
Total :	76 446 000	35 556 000
Principauté de Monaco	4 778 000	2 222 250
Subvention de l'Union Européenne - réseaux RTE T	4 778 000	2 222 250
Total :	86 000 000	40 000 000

La répartition des dépenses du projet en 2010

DÉPENSES CUMULÉES À FIN 2010



Total des dépenses : 3 615 000 €
Total des engagements : 4 600 000 €

Les dépenses du projet en 2010

RFF a assuré les avances de fonds dans l'attente de la signature de la convention de financement pour permettre :

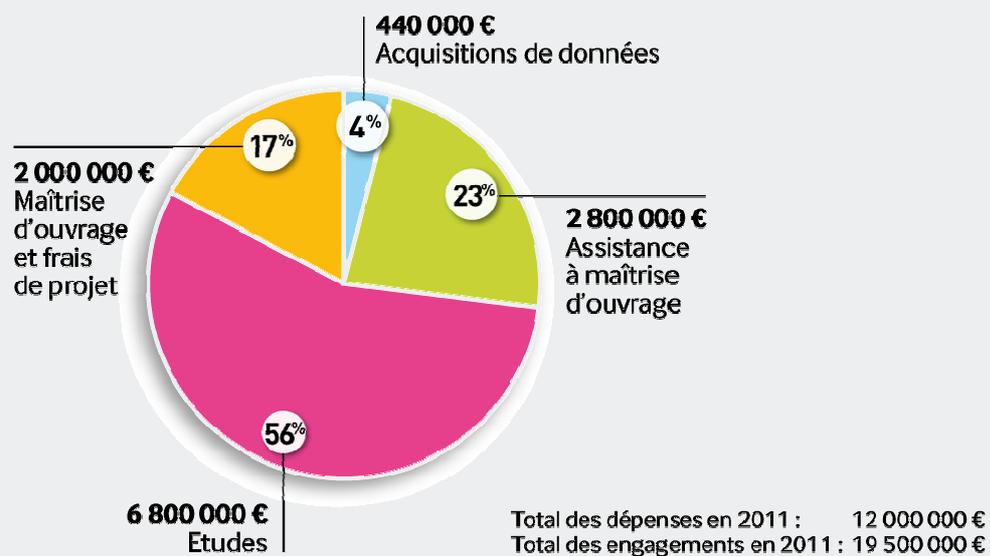
- ▶ La réalisation des enquêtes trafic « Sud-Est »
- ▶ Les procédures d'appels d'offres pour les marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage et des bureaux d'études : études environnementales, techniques, socio-économiques et exploitation capacité
- ▶ La mise en place du dispositif de préparation de la charte de concertation
- ▶ Les réunions de projet : comités techniques et comités thématiques

Appels de fonds prévisionnels

3 appels de fonds
01/11 – 01/12 – 09/12

	Phase 1	Montant	
Etat	8 889 000	30%	2 666 700
RFF	8 889 000	30%	2 666 700
Région Provence - Alpes - Côte d'Azur	2 222 250	30%	666 675
Département des Alpes-Maritimes	2 222 250	30%	666 675
Département du Var	2 222 250	30%	666 675
Département des Bouches-du-Rhône	2 222 250	30%	666 675
Communauté d'agglomération du Pays d'Aix	2 222 250	30%	666 675
Communauté urbaine Marseille Provence Métropole	2 222 250	30%	666 675
Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée	2 222 250	30%	666 675
Communauté urbaine Nice Côte d'Azur	2 222 250	30%	666 675
	35 556 000		10 666 800
	1 750 000	appels de fonds sur présentation des dépenses	
	2 222 250	Montant	
		30%	666 675

Les dépenses prévisionnelles du projet pour 2011



Planning du projet

1^{er} semestre 2011	Etude des scénarios faisables par le comité thématique services et fonctionnalités avec identification des fuseaux de passage et finalisation de la grille de comparaison globale multicritères
juin 2011	Choix par le COPIL de 2 à 4 scénarios qui seront présentés à la Concertation, et qui feront l'objet des études approfondies de la phase 1
Juillet 2011 à janvier 2012	Concertation et études approfondies de la phase 1 des 2 à 4 scénarios et des fuseaux de passage associés (études environnementales et techniques, études de capacité et d'exploitation, études de trafics et socio-économiques et études territoriales et d'intermodalité).
janvier 2012	COPIL de point d'étape de la concertation et des études techniques
février 2012 à juin 2012	Finalisation des études phase 1 et préparation phase 2
mi 2012	Le COPIL retient le scénario – et le fuseau de passage préférentiel associé - et le périmètre du projet LGV PACA pour les études phase 2, puis le soumet à approbation ministérielle.

LGV PACA

35 Comité de Pilotage LGV PACA du 17 janvier 2011

I-LGVPACA.EPEUP1-PRG-CPI.C01-DIP-MIS-00001



LGV
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

Chapitre 6

La mission financement

Mission Financement

Financement du système LGV PACA moteur d'un réseau ferroviaire à haute performance en Provence Alpes Côte d'Azur

Francis Idrac et Yves Cousquer



Adobe Acrobat 7.0
Document

Chapitre 7

Le prochain Comité de Pilotage

38 Comité de Pilotage LGV PACA du 17 janvier 2011

I-LGVPACA.EPEUP1-PRG-CPI.C01-DIP-MIS-00001



LGV
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

Ordre du jour des prochains COPIL

- Juin 2011 : *Sélection de 2 à 4 variantes les plus performantes* à présenter à la concertation et à l'information du public
- Janvier 2012 : *Point d'étape de la concertation et des études techniques* de comparaison des variantes
- mi 2012 : *choix du scénario* pour les études de la phase 2

MERCI DE VOTRE ATTENTION